

Le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) s'est réuni le 9 novembre 2017 au siège de l'AEFE. Le Sgen-CFDT y est représenté par Claudine Hérodier-Pierre.

A l'occasion de ce 3<sup>e</sup> et dernier CHSCT ordinaire de l'année civile, les représentants des personnels ont réaffirmé l'importance accordée à la nouvelle circulaire *Instances*, particulièrement bienvenue dans un contexte anxiogène pour les personnels compte tenu des annonces faites par l'opérateur AEFE qui doit faire face à son sous-financement.

Le Sgen-CFDT a, de son côté, notamment insisté sur les points suivants :

- demande d'inscription à l'ordre du jour de la situation sanitaire à Madagascar
- nécessité de revisiter la circulaire *Instances* en vue d'éliminer quelques scories rédactionnelles afin de lever d'éventuelles incompréhensions
- prévention des risques psychosociaux et formulation de plusieurs demandes : actualisation du plan de prévention des risques psychosociaux, formation de deux jours des membres du CHSCT conformément aux textes et audit de l'administration centrale par un psychologue du travail

### **Situation sanitaire à Madagascar : peste**

L'Agence signale que le poste qui a coordonné le lien avec les établissements a tenu les chefs d'établissement et elle-même régulièrement informés des rapports et préconisations émis par l'Organisation Mondiale de la Santé et les autorités malgaches. La direction de l'établissement du lycée français de Tananarive a mis en place, via son Espace Numérique de Travail, un système permettant le suivi du travail scolaire des élèves. Les établissements scolaires publics, comme ceux du réseau, ont rouvert le 6 novembre. Le protocole de prise en charge en cas de symptômes a été envoyé à tous les chefs d'établissement.

Le Sgen-CFDT mentionne l'obligation de retour à l'école du 18 octobre reportée tandis que les personnels enseignants ont été convoqués à des réunions pédagogiques. La question de l'exercice du droit de retrait s'est posée tandis que les collègues se sont rendus compte que ce droit de retrait était inexistant dans le droit malgache. Ils formulent la demande d'inscription du droit de retrait dans le règlement intérieur pour mettre l'ensemble des personnels sur un même pied d'égalité.

L'administration de l'AEFE reconnaît que la peste a généré beaucoup d'inquiétudes qui ont pu être renforcées par des décalages entre les décisions prises dans le pays et dans l'établissement. La fermeture de l'établissement a duré 3 semaines, une situation inédite et les regroupements ont été liés à la mise en place d'un enseignement à distance.

L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail, Didier Julian, signale que l'exercice du droit de retrait vaut pour l'ensemble des personnels et qu'à ce titre, il est inutile de le consigner dans le règlement intérieur. Il ajoute que, dans le cas présent, les conditions n'étaient pas réunies pour une déclaration de danger grave et imminent justifiant l'exercice du droit de retrait. Il décrit la situation comme assez originale, avec des réactions de bonne facture vis-à-vis desquelles il convient de capitaliser dans le cadre d'un bon dialogue social, en examinant ce qui pourrait être reproduit ailleurs, avec d'autres facteurs. A sa demande de savoir pourquoi les agents n'ont pas convoqué un CHSCT extraordinaire en vertu de l'article L4614-10 du code du travail alors que, dans le cas

présent, la procédure pouvait s'appliquer, le Sgen-CFDT explique que cette réunion a bien été demandée mais reportée, notamment en l'absence d'élections au conseil d'établissement et donc d'élus.

## Circulaire Instances

Le Sgen-CFDT a attiré l'attention de l'administration sur quelques scorées subsistant dans la nouvelle circulaire, créant ainsi quelques imprécisions. La demande ayant été comprise par l'administration comme une demande d'évaluation du dispositif avant l'heure, il n'y sera pas donné suite dans l'immédiat. Cependant, le secrétaire général est d'accord pour rappeler aux chefs d'établissement l'importance de réunir cette instance, et nous suggère d'alerter les services de l'agence par l'intermédiaire des secteurs géographiques en cas de difficultés dans la mise en œuvre.

## Prévention des risques psychosociaux

Ce thème est abordé à la demande du Sgen-CFDT. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail signale que le registre santé et sécurité au travail (RSST) et le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doivent être présentés au CHSCT. Il s'interroge sur la possibilité de décliner le RSST à l'étranger, en tenant compte que les établissements scolaires sont ouverts au public et que la possibilité d'effectuer une saisie en ligne pour le public doit être offerte. Il est décidé que les documents seront dorénavant communiqués au CHSCT et qu'ils feront l'objet d'une inscription systématique à l'ordre du jour.

La formation à la prévention des risques psychosociaux n'a toujours pas eu lieu, ce que déplore le Sgen-CFDT tout en rappelant qu'il avait été envisagé une formation commune entre les personnels de l'administration et les élus. Le secrétaire général répond qu'il sera impossible, compte tenu des emplois du temps respectifs des personnels de direction, d'envisager de les réunir dans le cadre de cette formation.

A la demande de bilan du Sgen-CFDT sur le plan de prévention des risques psychosociaux, l'administration signale qu'un groupe de travail sera réuni dans l'année et un bilan proposé au mois de juin. L'idée de charte interservices, pourtant envisagée dans le DUERPS, a été reportée en 2018 : cette année, une boîte à idées a été ouverte, des ateliers menés pour une meilleure communication. L'ensemble des chefs de service ont été réunis pour ce qui a trait à la gestion d'équipe et la formation au management annoncée a bien été faite. Le Sgen-CFDT remercie l'équipe de direction et salue les avancées de sorte que tout le monde travaille dans de bonnes conditions dans les services. Il renouvelle cependant sa demande de communication de statistiques sur les arrêt-maladie, par services, en tant qu'outils de mesure susceptibles d'intérêt dans le cadre de la prévention des risques. L'administration ne peut accéder à cette demande pour des raisons de confidentialité, certains services étant de petite taille et la confidentialité dès lors impossible à respecter.

Le Sgen-CFDT se demande depuis longtemps si un audit extérieur mené par un psychologue du travail portant sur l'organisation et la culture de l'Agence à l'administration centrale n'apporterait pas en valeur ajoutée. Hélas, pour l'administration, un audit c'est quand il y a le feu ! L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail souligne que le groupe de travail qui se réunira aura compétence pour

formuler des préconisations dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux. Le Sgen-CFDT salue de nouveau cette décision.

## **Bilan de la visite des unités de travail du site parisien**

Les membres élus du CHSCT ont effectué la visite annuelle du local parisien. Ils ont ainsi pu faire connaissance avec Luc Broutin, nouvel assistant de prévention du site qui assure notamment que la mise à jour des guide-file et serre-file pour l'évacuation a bien été faite. A l'issue de cette visite, le Sgen-CFDT a fait la différence entre deux types de personnels : les personnels mobiles et les personnels sédentaires. Il a insisté sur le fait que certains agents sédentaires souffraient de rester en permanence sous lumière artificielle. Il a noté qu'un problème de ventilation provoquerait des sécheresses. Le secrétariat général ayant été préalablement informé, une réponse sera apportée aux personnels concernés en vue d'améliorer leur situation. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail signale qu'à l'issue de cette visite, il pourra être procédé à une mise à jour du document unique dans le cadre du groupe de travail annoncé. Dans ce cadre, l'étude de la mise en ligne du registre santé et sécurité au travail sera également menée.

## **Formation à la sécurité**

14,7 millions sont dédiés à la sécurité dont 1,2 millions d'euros en formation sécurité, soit une somme importante car il s'agit d'être sûr de pouvoir apporter une réponse aux demandes. Un partenariat entre l'AEFE et la DGESCO d'au moins deux ans visant à doter les établissements de personnels formés à la gestion de crise est envisagé.

La première formation de zone en sécurité-sûreté a eu lieu en Indonésie et les prochaines sont programmées à Madrid et Budapest au mois de novembre. Certaines ont été reportées à la demande des organisateurs, (Rome, Lomé) mais auront lieu en 2018.

## **Tremblement de terre au Mexique**

Les établissements scolaires, la communauté éducative sont indemnes.

## **Lycée français de Bucarest**

La commission locale aurait dû être saisie sur les questions de pollution de l'air et de nuisances sonores sur le plateau sportif extérieur... mais elle n'existe pas.

## **Création d'un référent déontologie**

Un même référent déontologie pour le MAE et l'AEFE a été nommé. Le référent lanceur d'alerte sera également le même à compter du 1er janvier 2018. Le Sgen-CFDT se demande comment saisir ce déontologue et comment sa mission s'articulera avec le CHSCT. Une réponse écrite sera apportée.